

Avant que cette motion ne soit soumise, je désirerais dire quelques mots. Je n'ai pas l'intention de soulever de débat au sujet de la position de cette malheureuse banque, d'abord parce que la question est en ce moment soumise aux tribunaux, et parce qu'ensuite, j'oserais dire que si une partie seulement des informations que j'ai reçues est exacte, il n'est pas improbable que l'attention du gouvernement soit attirée sur l'état de la législation actuelle et qu'il juge nécessaire de donner plus de garanties au public en rapport avec les banques. Ceci, naturellement, est l'affaire des ministres eux-mêmes; quant à la Banque d'Echange, je dois dire qu'elle avait un dossier qui commandait au gouvernement de n'y faire de nouveaux dépôts qu'avec la plus grande prudence. Je ne sais pas comment ces dépôts ont été obtenus, et nous ne le saurons pas immédiatement; mais il y a un point sur lequel il nous est permis, je crois, de demander des renseignements que l'honorable ministre des finances pourrait très bien donner. C'est à propos de la déclaration qu'une dernière avance avait été faite à la banque et qu'une garantie pour un montant considérable avait été obtenue de personnes intéressées au sort de l'institution pour obtenir cette avance. Il a été offert de la part de l'honorable ministre, sans doute, des explications ou excuses officielles, ou quelque chose de ce genre. Je n'ai pas besoin de dire que l'action du gouvernement en cette circonstance a été très inusitée; je la considère regrettable, pour ma part, et elle pourrait amener des complications de plus d'une sorte. En tous cas, je ne puis supposer que l'honorable ministre des finances désire ajouter à ses fonctions celle de juger de la solvabilité des gens qui viennent demander des avances pour les banques. Je serais heureux que l'honorable ministre voulût bien, dans la présente occurrence, fournir au public quelques renseignements au sujet de cette affaire, ou du moins relativement à l'avance faite sur la garantie en question. Les détails de moindre importance pourront, naturellement, venir plus tard, et l'on pourra prendre action alors s'il le faut.

Sir LEONARD TILLEY : Je crois qu'il vaudrait mieux débattre cette question—si on considère qu'il y a lieu de la débattre—lorsque les pièces qui s'y rapportent auront été déposées sur le bureau de la Chambre. Je ne voudrais pas m'exposer à représenter par inadvertance, la chose sous un faux jour. Je puis dire ceci, cependant :

La banque était dans une situation embarrassée. On s'attendait déjà à des difficultés, je crois, lors de la prorogation des Chambres, l'année dernière. L'institution subit une forte pression et des sommes d'argent considérables furent retirées. Les directeurs s'adressèrent au gouvernement, qui, après avoir pris l'avis du député ministre des finances et avoir étudié lui-même la position, crut pouvoir en toute sûreté, et cela dans l'intérêt public, avancer à la banque \$200,000 à cinq pour cent d'intérêt et aux conditions faites il y a deux ans, pour des avances semblables, à la Banque d'Ontario et à la Banque Consolidée.

Il se passa quelque temps, et l'on constata que la course continuait de telle façon qu'il devenait douteux que les \$200,000 pussent permettre à la banque d'y résister. Ces messieurs demandèrent en conséquence au gouvernement une nouvelle somme de \$100,000, offrant des garanties personnelles en outre des garanties ordinaires déterminées par la loi des banques. Après considération, le gouvernement accepta cette offre et consentit à avancer les \$100,000.

Nous réclamâmes \$100,000 sur les \$300,000 avant que la banque suspendit ses opérations. Une seconde demande eut lieu, plus tard, mais précisément ce jour-là la banque fermait ses portes. Je m'arrête ici, et ne dirai rien de plus jusqu'à ce que les pièces aient été soumises à la Chambre.

M. BLAKE : Je présume, après ce que l'honorable ministre vient de dire, qu'il verra à ce que les pièces en question soient déposées sur le bureau de la Chambre très prochainement.

Sir RICHARD CARTWRIGHT.

Sir LEONARD TILLEY : Oui, très prochainement.

Motion adoptée.

LE STEAMER PRINCESS LOUISE.

M. WELDON : Je demande copie des devis et du contrat passé par le gouvernement avec Jonathan O'Brien pour la construction du steamer *Princess Louise*; aussi, un état de tous montants d'argent payés à compte de la dite construction; copie de tous ordres et de toutes instructions concernant le remorquage du dit steamer de Maccan à Halifax, et de tous contrats, correspondance ou documents relatifs à l'obtention et à la construction de machines pour le dit steamer.

Avant que cette motion soit adoptée, je désirerais dire quelques mots au sujet de ce navire et de la manière dont il a été remorqué dans le port d'Halifax. L'affaire, je crois, mérite d'être élucidée.

Il appert, d'après un rapport soumis à la Chambre l'année dernière, que des soumissions furent demandées pour construire la coque, la mâture et le gréement d'un navire de 500 tonneaux destiné au service du ministère de la marine et des pêcheries. Un certain nombre de soumissions, la plus basse étant de \$25,000 et la plus élevée de \$72,000, furent reçues. Le plus bas soumissionnaire devint insolvable et l'entreprise fut en conséquence confiée à M. O'Brien, de Maccan, au prix de \$29,000.

A l'époque où le rapport fut déposé sur le bureau, le contrat n'était pas encore signé, l'entrepreneur étant alors malade; cependant les travaux étaient commencés. L'a-t-il été depuis lors? c'est ce que l'honorable ministre serait en état de nous dire.

Pour ce qui est de M. O'Brien lui-même, il possède comme constructeur de navires la réputation d'un homme expérimenté, et plusieurs des meilleurs navires qui aient été lancés sur les bords de la baie de Fundy l'ont été de ses chantiers.

Quoi qu'il en soit, le steamer *Princess Louise* a été lancé, je crois, le 30 novembre, et un remorqueur, le *Hercules*, fut envoyé de Saint-Jean pour le touer jusqu'à l'embouchure de la rivière, où le *Newfield* en prit charge, dans la matinée de dimanche, 2 décembre, et le remorqua à son tour depuis Maccan jusqu'à Halifax, distance de 300 milles au moins, le long d'une côte rocheuse et dangereuse, dans la plus mauvaise saison de l'année. Dans l'après-midi, les navires étant tout près de Digby, en vue du phare et à quelques milles de l'entrée du bassin d'Annapolis, un coup de vent surgit. Alors les amarres du nouveau steamer, mal arrimé, se brisèrent, et le vaisseau fut jeté à la côte sur les rochers. Non-seulement il se brisa, mais on eut à déplorer en sus, la mort lamentable de huit personnes.

Je crois pouvoir affirmer que pas un propriétaire de navire, à la Nouvelle-Ecosse ou au Nouveau-Brunswick, eût voulu courir le risque de faire remorquer un vaisseau dans ces conditions de Maccan à Halifax, dans une saison où la côte est visitée par de violentes tempêtes; et pas un assureur n'eût voulu encourir un pareil risque qu'à une prime énorme. Que le navire ne fut pas convenablement équipé nous avons pour en être assurés le témoignage donné par le capitaine du *Newfield* devant la commission d'enquête. Une de ses ancres n'avait pas de chaînes, pour permettre, naturellement, de se servir de la haussière, et lorsqu'on voulut employer l'ancre de bâbord, on s'aperçut qu'elle manquait également de chaînes. L'équipage ne put enverguer les voiles, et lorsqu'il voulut dresser le foc et la pouillouse il était trop tard, puisque le vaisseau était déjà sur les brisants.

Ce qui rend ce défaut d'équipement plus extraordinaire c'est que Maccan est presque en face du port de Saint-Jean, où le navire aurait pu être convenablement et facilement arrimé, comme à Halifax, et envoyé de là en Angleterre pour recevoir sa machine à vapeur s'il l'eût fallu. On aurait